



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2023/247

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 24 mai 2023 de la Société COLAS sise 193 allée Sébastien Vauban à 83600 – FREJUS et représentée par Monsieur BRULIN Williams,

ARRÊTE

Article 1 :

Dans le cadre de l'aménagement du parking Recluse (terrain dit « Vallet »), l'entreprise COLAS procédera à des travaux de démolition, nettoyage et préparation en GNT de la zone, entre le lundi 05 juin et le vendredi 09 juin 2023 inclus.

Article 2 :

Pendant la durée des travaux, le terrain dit « Vallet » sera fermé à la circulation et au stationnement. Le parking sera rouvert le soir, excepté sur la zone de stockage réservée au chantier.

Article 3 :

Les véhicules en stationnement irrégulier vis-à-vis du présent arrêté feront l'objet d'un procès-verbal de constat d'infraction. L'enlèvement immédiat pour mise en fourrière sera susceptible d'être ordonné conformément notamment à l'article R 417-10 du Code de la Route.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 5 :

Le balisage et la signalétique du chantier seront mis en place, maintenus et retirés par l'entreprise COLAS qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 30 mai 2023.

Le Maire,
Fernand BRUN

